

La tournée Opération d'éclaircie d'une pinède en milieu périurbain à Gardanne

Quartier Notre-Dame, Clapiers (Bouches-du-Rhône)

par Marie-Thérèse ARNAUD
et le Centre régional de la propriété forestière P.A.C.A.

En dehors des outils institutionnels classiques, les solutions locales sont à imaginer ; elles permettent souvent la mise en œuvre rapide d'un projet grâce : au calibrage précis et aux résultats concrets attendus, à la motivation forte des partenaires locaux : propriétaires et financeurs, qui nécessite bien sûr l'investissement d'un animateur.

L'exemple du projet forestier de Gardanne en est une illustration. En effet grâce à l'initiative puis à l'animation du Centre régional de la propriété forestière (C.R.P.F.), les intérêts concrets de la commune (protection contre l'incendie) et des propriétaires forestiers (valorisation immédiate de leur peuplement) se sont rejoints et ont permis de diminuer de plus de moitié les coûts d'intervention.

Il s'agit d'un peuplement embroussaillé de pins d'environ 40-50 ans en moyenne situé en bord de route sur le périmètre d'un Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier (P.I.D.A.F.). La structure d'origine du peuplement : ligneuse haute-ligneuse basse constituée d'une majorité d'espèces inflammables (xérophiles méditerranéennes) installées sur une épaisse litière de pins, représentait un regroupement particulièrement sensible au feu, sensibilité accrue par sa situation géo-topographique. Par ailleurs les essences arborées étaient pour partie concurrencées par les arbustes du point de vue trophique et même de l'éclaircissement pour les jeunes individus ; les jeunes pins en particulier ne pouvaient se développer rendant ainsi le peuplement vieillissant.

Une opération d'éclaircie-débroussaillement était donc nécessaire pour répondre aux deux objectifs de production et de protection de la forêt. Le coût moyen de ces opérations dans ces types de groupements végétaux est en général élevé car les interventions sont difficiles et le produit n'est généralement pas valorisé, voire coûteux lorsqu'il représente un déchet.

D'autre part pour avoir un minimum d'efficacité, il est important d'agir sur des surfaces conséquentes.

L'idée de cette opération a donc été de mobiliser les propriétaires fonciers en les intéressant à la valorisation de leurs parcelles et en les déchargeant de la maîtrise d'œuvre des travaux organisée par le C.R.P.F. sur une surface qui pouvait alors être assez importante.

Les autorisations ont ainsi été obtenues, les travaux ont été réalisés, les produits ont été regroupés et commercialisés (ce qui a été rendu possible grâce à la coopérative), les propriétaires ont laissé 40% du produit de la vente pour contribuer au financement de l'opération, la commune étant également co-financeur.

Les données précises et le déroulement des interventions sont résumées dans l'encadré ci-contre.

Conclusion

Ce type d'opération paraît intéressant à reproduire, sa faisabilité a été démontrée grâce à ce projet pilote. Toutefois il faut souligner que sa réussite dépend d'une part de l'intervention d'un animateur dont le coût est également à prendre en compte et, d'autre part de l'entretien ultérieur du peuplement, pris en compte dans le cas présent par le P.I.D.A.F., qui représente la condition nécessaire à la pérennité des impacts bénéfiques sur les arbres et sur l'environnement.

M.-T.A.

Fiche technique de l'é

Commune : Gardanne
Lieu dit : Notre Dame, Clapiers
Propriétaires : 13 propriétaires
(12 propriétaires privés + la commune)

Surface : 27 hectares (24 + 3)

Maître d'ouvrage : Commune de
Gardanne

Appui technique : CRPF

Financeurs : Etat + Région 80%

Commune + propriétaires : 20%

Maître d'œuvre : Coopérative Provence
Forêt

Entreprises : Exploitation des bois :
Société PIROLA

Broyage des rémanents Ets DOLZA
(sous-traitant)

Réalisation : Décembre 2000 à Mars
2001



Le CRPF s'est investit dans quelques unes de ces opérations pour :

- Promouvoir des formes de partenariat propriétaire privé-collectivité pour que le propriétaire ne soit pas seulement celui qui donne une autorisation (ou qui subit une DIG) mais celui qui devient aussi acteur.
- Mettre au point des scénarios d'intervention qui permettent une diminution des coûts à même de traiter les superficies importantes concernées dans la région.

claircie

Chronologie des opérations :

• Actions préparatoires (animation confiée au CRPF) :

- Mise au point du plan de financement
- Prise de contact avec les propriétaires (réunion d'information, contacts individuels)
- Etablissement de conventions propriétaires - commune - coopérative

NB les propriétaires adhèrent à la coopérative. Par cette convention les propriétaires s'engagent à réinvestir 40% du produit de la coupe dans le broyage. La coopérative agit en tant que mandataire des propriétaires.

• Préparation du chantier :

- Matérialisation des limites du chantier
- Marquage de l'éclaircie (en abandon ou en réserve suivant les parcelles)
- Préparation du dossier de consultation des entreprises

NB la consultation a été faite sur le coût des travaux (avec une option élagage à 2 m), le prix des bois étant fixé à 40 F (6e) /tonne (vente à l'unité de produit)

• Déroulement du chantier

- Réalisation de la coupe d'amélioration (exploitation et débardage) et élagage à 2 m sur la moitié de la surface
- Réalisation du broyage mécanique des rémanents de coupe (branches et petits bois)

Observations :

Ce conventionnement particulier et cette organisation de chantier ont permis :

- l'adhésion de tous les propriétaires (NB : malgré des recherches, trois propriétaires n'ont pas pu être retrouvés. Tous les autres ont répondu favorablement au projet qui leur était proposé)
- la réalisation du chantier à moindre coût (2 à 3 fois moins cher que d'autres chantiers comparables)
- un véritable abaissement de la densité des pins

Bilan financier :

Pour les 12 propriétaires privés (24 ha) :

Recettes	
Revenu de la vente des bois : 750 tonnes x 40 F (6 €) /tonne	30 000 F
(moyenne par ha : 31 tonnes soit 1240 F (189 €))	(4 573,5 €)
Dépenses	
Adhésions à la coopérative : 100 F (15 €) /propriétaire	- 1 200 F (183 €)
Mise en marché des bois (Coopérative) : 12% + TVA	- 4 306 F (656 €)
Participation au frais de broyage : 40% de la vente des bois	- 12 000 F (1 830 €)
Solde	
(moyenne par ha : 520 F (79,3 €))	12 494 F (1 904,7 €)

Pour la commune :

Dépenses	
Broyage des rémanents de coupe : 4000 F (609,8 €) x 24 ha	- 96 000 F (14 635 €)
Elagage à 2 m : 1500 F (228,7 €) x 12 ha	- 18 000 F (2 744 €)
Maîtrise d'œuvre du chantier : 10%	- 11 400F (1 738 €)
soit 5 224 F (796,4 €) /ha	
Recettes	
Subvention pour les travaux (Etat-Région = 80%)	100 320 F (15 293 ,7 €)
Participation des propriétaires au broyage	12 000 F (1 829 ,4 €)
Solde	
(moyenne par ha : - 545 F (83 €))	13 080 F (1 994 €)

C.R.P.F.